



Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

ANNEXE B - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

	Zone 18P
--	----------

USAGES AUTORISÉS

GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

P4	Services socioculturels, sportifs et loisirs
----	--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement autorisé

Spécifiquement prohibé

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul arrière minimale	4 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur maximale	12 m	
Densité d'occupation	Norme générale	Normes particulières
Coefficient d'emprise au sol maximal		

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

NORMES SPÉCIALES

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 251 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA	Zone 18P
--	----------